

COUPE DU DISTRICT DES JEUNES

ARTICLE 1

Le District des Landes de football organise annuellement deux compétitions appelées « Coupe du District » dans les conditions suivantes :

- Coupe du District U15 : Epreuve réservée aux équipes des clubs engagées dans le championnat départemental U15 et éliminées dans les tours préliminaires de la Coupe des Landes U15
- Coupe du District U18 : Epreuve réservée aux équipes des clubs engagées dans les championnats départementaux U17 ou U18, et éliminées dans les tours préliminaires de la Coupe des Landes U18.

Le niveau des équipes s'apprécie au 01 Septembre de la saison en cours.

ARTICLE 2

La Coupe du District se dispute par élimination directe.

Si un club présente plusieurs équipes au stade des 1/8èmes de finale, celles-ci doivent se rencontrer.

ARTICLE 3

Les rencontres se déroulent sur le terrain de l'équipe hiérarchiquement inférieure, et dans le cas d'un niveau de compétition identique, sur le terrain du club premier nommé.

Les finales se déroulent sur des terrains choisis par la Commission compétente.

ARTICLE 4

Les dates et horaires des rencontres sont fixés par le Pôle des Activités Sportives.

ARTICLE 5

Toute équipe déclarée forfait ou ayant perdu par pénalité en Coupe des Landes des Jeunes ne peut participer à la Coupe du District des Jeunes.

ARTICLE 6

Les cas non prévus dans le présent règlement seront réglés conformément au Règlement de la Coupe des Landes des Jeunes, aux Règlements Sportifs du District des Landes de football et, à défaut, par le Comité de direction.

Textes modifiés par l'Assemblée Générale du 23 Novembre 2019